

Transport routier : nouvelles normes d'émission Euro 7

23 NOVEMBRE 2022



La Commission européenne présente une proposition visant à réduire la pollution de l'air par les véhicules à moteur neufs vendus dans l'UE afin de répondre à l'ambition zéro pollution du pacte vert pour l'Europe.

La proposition remplace et simplifie les règles d'émission précédemment distinctes pour les voitures et les camionnettes (Euro 6) et les camions et les autobus (Euro VI). Les règles des nouvelles normes Euro 7 placent les limites d'émission pour tous les véhicules à moteur (voitures, camionnettes, bus et camions) sous un ensemble unique de règles. Les nouvelles règles sont neutres en matière de carburant et de technologie, fixant les mêmes limites, que le véhicule utilise de l'essence, du diesel, des transmissions électriques ou des carburants alternatifs.

[Consulter le communiqué](#)

[Lire la FAQ](#)

[Voir la proposition](#)